



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 novembre 2001

**Chemin Communal du III Millénaire : Acquisition BERTRAND -
Secteur 7 : Marais de Saint-Rémis**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 novembre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain
GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis
EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

Excusés :

Conseillers :

M. Stéphane TRONEL

DELIBERATION D2013832001

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Chemin Communal du III Millénaire : Acquisition BERTRAND -
Secteur 7 : Marais de Saint-Rémis**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du III Millénaire déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 février 2001, Monsieur et Madame BERTRAND ont donné leur accord pour la vente d'une emprise de terrain sur leur propriété en nature de pré, dans le secteur du Marais de Saint-Rémis.

Cette emprise, d'une superficie d'environ 64 m², s'effectue sur la parcelle cadastrée section Z n° 71 (d'une superficie totale de 767 m²) pour :

- une partie de terrain bordant la conche du châtelier soit 48 m²,
- les droits immobiliers sur la moitié du lit de la conche du châtelier soit 16 m².

La surface exacte de cette emprise sera déterminée par géomètre-expert.

Cette acquisition est destinée à la création d'un chemin permettant d'assurer la liaison entre le Chemin des Marais de Peigland et le chemin de halage.

La Ville de NIORT versera :

- une indemnité principale d'un montant de 192,00 F (soit 3 F/m²) correspondant à l'avis du Domaine,
- une indemnité de remploi de 15 % d'un montant de 29,00 F,
- une indemnité pour perte de plantations existantes de 221,00 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître ARTARIT. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.8231.2111 du budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)